

Devenez famille d'accueil Rejoignez-nous !



Famille d'accueil : une aventure humaine formidable. Et pourquoi pas vous ?

En Belgique francophone, les familles d'accueil aident les enfants à grandir.

Actuellement, **4700 jeunes âgés de 0 à 18 ans, vivent dans une famille d'accueil ...**

les 3/4 dans leur famille biologique élargie –chez leurs grands-parents, leur oncle, leur tante, ...- et le quart restant, dans une famille d'accueil « externe », sélectionnée par les services de Placement familial.

Ce placement familial est préconisé lorsque les parents ne peuvent plus assurer la charge éducative de leur enfant, en raison des difficultés auxquelles ils sont confrontés tant sur le plan social, psychologique ou matériel.

Il existe donc, une série de circonstances qui nécessitent, pour certains enfants, un placement :

- soit durant **45 jours maximum** lors d'une mesure d'**urgence** ;
- soit de **3 à 9 mois** pour une évaluation à **court terme** de la situation ;
- soit de **plusieurs années**, sur une période de **moyen-long terme**.

Ces modes d'accueil et d'hébergement sont souvent plus sécurisants pour le jeune qu'un placement en institution. D'où l'importance de trouver de nouvelles personnes prêtes à accueillir.

Nous manquons toujours, en Hainaut, de familles prêtes à s'engager dans cette belle aventure humaine, parce que cette démarche est encore peu connue du public. Elle est pourtant ouverte à tous !

Près de chez vous, sont présents huit Services de Placement familial - qui « **sélectionnent** » les familles d'accueil et de les **accompagnent tout au long de leur préparation et lors de la prise en charge de l'enfant.**

Les familles d'accueil peuvent avoir confiance dans cet engagement : **un mandat officiel** mis en place par les autorités mandantes (le Service d'Aide à la Jeunesse, le Service de Protection Judiciaire ou le Tribunal de la Jeunesse) confie l'enfant à la famille d'accueil avec **l'accompagnement régulier d'un Service de Placement Familial** sur lequel les familles peuvent s'appuyer. **Ces actions conjuguées sont les atouts importants de la réussite de l'accueil d'un enfant.**

DEVENIR FAMILLE D'ACCUEIL :

L'accueil a pour objectif d'apporter **un mieux-être** à l'enfant qui peut être âgé entre **0 et 18 ans** :

Accueillir un enfant en difficulté est une tâche passionnante :

- c'est **l'aider à grandir, à se construire** ;
- c'est lui **offrir un milieu de vie apaisant, sécurisant, stable et chaleureux** pour ainsi favoriser son épanouissement ;
- c'est aussi lui permettre de **maintenir ou de reconstruire un lien avec ses parents** ;
- c'est également remplir une mission **pour une durée incertaine** : l'évolution de la situation est inconnue. Au départ, une famille d'accueil s'engage en sachant que le temps de l'accueil apporte de toute façon des fondations à un enfant où il pourra s'enrichir dans sa construction.

C'est une expérience solidaire et enrichissante

Une famille d'accueil s'engage donc dans une relation hors du commun : son histoire et celle du jeune vont s'entremêler, les ressources et les attentes de chacun vont se répondre. Une famille qui s'engage dans l'accueil va vivre une expérience enrichissante, mais parfois très interpellante pour toute la cellule familiale.

Mais être famille d'accueil, c'est surtout un **geste de solidarité fort** envers un enfant en difficulté, envers une famille qui est dans une période difficile où elle a besoin d'aide.

Les familles qui accueillent des enfants en témoignent : c'est une aventure humaine formidable, passionnante, et qui permet le plus souvent aux jeunes accueillis de mieux vivre leur enfance et leur adolescence. Certes, tout n'est pas rose tous les jours, mais n'est-ce pas le cas dans les familles en général?

De plus, les familles d'accueil sont **accompagnées et soutenues par des spécialistes** (psychologue, assistants sociaux...) à leur service à qui elles peuvent faire appel dès qu'elles l'estiment nécessaire.

La meilleure récompense pour la famille d'accueil est de savoir que tout ce que l'enfant a reçu pendant son séjour chez elle, il le gardera pour la suite de sa vie et pourra fonder un foyer solide.

Soulignons que les recherches menées auprès des familles d'accueil révèlent que la majorité d'entre elles ne regrettent pas leur choix !

Qu'attend-on d'une famille d'accueil ?

- qu'elle lui offre sa disponibilité, son organisation et son énergie affective ;
- qu'elle respecte les racines de celui qui lui est confié : certains de ces jeunes gardent des relations régulières avec leurs parents, séjournent chez eux ; pour d'autres les contacts s'estompent, parfois pendant plusieurs années ;
- "Des qualités d'ouverture".

QUI PEUT ACCUEILLIR ?

Chacun peut s'engager dans cette belle aventure !

Tous les types de familles sont les bienvenus, peu importe l'âge (selon le type de placement), la culture ou la situation sociale. **Les familles accueillantes sont à l'image de la diversité des familles actuelles : seul(e), en couple avec ou sans enfants, famille recomposée, couple homoparentale....**

COMMENT DEVENIR FAMILLE D'ACCUEIL ?

Vous pouvez-vous adresser à un des huit Services de Placement Familial de la Province de Hainaut ci-dessous et à surfer sur le site : www.lesfamillesdaccueil.be.

Il vaut mieux contacter un service proche de chez soi, car si la candidature se concrétise par un accueil, la plupart des rencontres – comme celles entre l'enfant et ses parents - se dérouleront dans les locaux du service.

Liste des Services de Placement Familial de la Province de Hainaut

	CHARLEROI		CENTRE	MONS -BORINAGE		OCCIDENTAL	
MOYEN – LONG TERME	 071/367 990	 071/387 487	 04/341 20 58	 La Famille d'Accueil Odile Henri 064/262 163	 L'Accueil familial 065/361 835	 Le Service Odile Henri 065/785 334	 L'Accueil familial 069/233 069
URGENCE			 Accueil Familial d'Urgence 064/451 491				

Des critères objectifs seront pris en compte selon les Services : distance géographique, âge des candidats, profil de la famille...

La Sélection

La sélection comprend une phase d'information, d'analyse et d'évaluation du projet des candidats.

Au terme de ce processus, le service de placement familial décide de retenir ou non la personne ou la famille comme futur accueillant. Au cours des entretiens, le service évalue non seulement les motivations de la famille, mais aussi les répercussions que pourrait avoir le projet d'accueil. On ne devient dès lors pas famille d'accueil du jour au lendemain, il doit s'agir d'un choix mûrement pesé.

Le Service aborde avec vous, toutes les questions psychosociales, réglementaires, juridiques et administratives du placement. **Cette phase dure de 4 à 6 mois.**

L'ACCUEIL FAMILIAL, c'est la même chose que L'ADOPTION ?

Non, la différence réside dans le fait que l'adoption est un acte juridique par lequel les liens de l'enfant avec sa famille d'origine sont rompus.

A contrario, l'accueil familial maintient la filiation et les relations entre l'enfant et ses parents. **La place des parents dans la vie de l'enfant accueilli doit être respectée** afin qu'il intègre cette double parentalité.